



Négociations salaires 2016

Niort le 15.01.2016

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) ont débuté le 14 janvier. La CGT MAIF a revendiqué :

- Une augmentation générale des salaires de **2,5%**.
- Une augmentation complémentaire de **0,5%** pour les salariés qui ont atteint le dernier échelon d'avancement.
- L'obtention de la prime collective pour **tous les salariés**.
- La mise en place du treizième mois.
- La prise en charge des frais de stationnement pour tous les salariés ne bénéficiant pas d'un parking sur leur site de travail.
- L'octroi de journées d'absences rémunérées en cas d'alerte rouge déclenchée par la préfecture (*métropole et DOM*).
- La réduction de la durée du temps de travail à **32 heures par semaine avec maintien du salaire**.



Rendez-vous sur notre **BLOG**
<http://www.leblogcgtmaif.com/>

Pourquoi revendiquer la réduction du temps de travail à 32 heures ?

Contrairement aux idées reçues, entre 1970 et 2010 la durée réelle du temps de travail est en baisse dans tous les pays de l'OCDE. Les gains de productivité et les ruptures technologiques sont à l'origine de cette diminution.

Pour créer et sauvegarder l'emploi

Si la mise en place des 32 heures hebdomadaires permet la création d'emplois (*évaluée à 4 millions d'emplois*), **c'est aussi l'opportunité d'anticiper les nouvelles ruptures technologiques.**

Des analyses démontrent que d'ici vingt ans plus de 42 % des métiers seront impactés et que 3 millions d'emplois sont voués à disparaître d'ici à 2025. A la MAIF, avec le développement du digital nous sommes concernés.

Pour mieux vivre et travailler mieux

La réduction du temps de travail a été conquise pour permettre aux salariés d'être en meilleure santé, améliorer la qualité de vie au travail et prendre en compte une meilleure organisation du travail négociée avec les salariés et leurs syndicats.

Pour mieux concilier vie privée vie professionnelle

Aujourd'hui, le premier facteur d'inégalité hommes/femmes est le temps de travail (*la différence de temps de travail est actuellement la première cause des 27% d'écarts salariaux entre les femmes et les hommes*). Réduire le temps de travail, c'est permettre à tous et à toutes de travailler à temps plein en assumant sa parentalité.

REJOIGNEZ-NOUS, ADHEREZ A LA CGT MAIF

Nom
Adresse
Site
Date

Prénom

Emploi occupé
Signature

Bulletin d'adhésion à retourner au Syndicat CGT MAIF 79016 NIORT CEDEX 9
Tél. 05.49.73.83.19 - fax. 05.49.73.78.84 - Email : cgtmaif@gmail.com